

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	57
Présents :	51
Pouvoirs :	6
Pour :	57
Abstention :	0
Contre :	0

<p>COMITE SYNDICAL du SIED 70</p> <p>des 23 et 30 novembre 2023</p> <p>Dates de convocation : 2 novembre et 24 novembre 2023</p>

DELIBERATION N° 10

OBJET : Création par la SEML Côte-d'Or Énergies de la Société de Projet (SAS) porteuse de la centrale photovoltaïque au sol situé au Montoillot, sur le territoire de la Commune de Prâlon

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que la SEML Côte-d'Or Énergies a lancé en co-développement avec Enercoop les études de développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain en friche, propriété de la Commune de Prâlon.

Monsieur le Président précise le contexte du projet :

- La Commune de Prâlon est propriétaire d'une parcelle en friche relevant à la fois du régime forestier et auparavant utilisée pour le pacage bovin. Les échanges avec l'ONF et la Chambre d'Agriculture ayant été concluants (distraction du régime forestier et faible valeur agricole) les études ont été lancées début 2023 pour un dépôt de permis prévu en mars 2024.
- La surface de la zone d'études est d'environ 7 hectares.
- Les variantes du projet étudié sont d'une puissance estimative de 3,5 à 4,5 MWc.
- Le potentiel de production est d'environ 5500 MWh par an, soit la consommation électrique annuelle de 2500 habitants.

Afin de développer ce projet de centrale photovoltaïque, la SEML Côte-d'Or Énergies s'est associée à Enercoop. Il s'agit d'un partenariat en matière de co-développement mais également en matière de vente d'énergie puisqu'un accord de gré-à-gré entre la future Société et Enercoop sera conclue. La Commune de Prâlon prendra également part au capital dès la création de la Société.

La Société de Projet dédiée à la centrale photovoltaïque sera une Société par Actions Simplifiées (SAS). Cette SAS sera créée par la SEML Côte-d'Or Énergies afin de déposer le permis de construire pour son compte dès que les études seront terminées (début 2024).

L'actionnariat de la Société de Projet « Parc du Montoillot », créée sous forme de SAS au capital de 1000 €, sera le suivant :

- 48 % SEML Côte-d'Or Énergies ;
- 47 % Enercoop ;
- 10 % Commune de Prâlon ;
- Une fois le projet en phase d'investissement, une ouverture du capital aux citoyens sera réalisée via Enercoop.

Le Président précise que le siège social de la SAS « Parc du Montoillot » sera situé à Dijon (21000), 9A Rue René Char.

En tant qu'actionnaire public, il appartient au Comité du SIED 70 de donner son accord pour l'entrée au capital de la SEML Côte-d'Or Energies dans des SAS projets, en vertu de l'article L1524-5 du CGCT qui dispose « que toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ».

Les projets de statuts et pacte d'associés sont joints à la présente délibération.

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **AUTORISE** l'administrateur représentant le SIED 70 à donner un accord favorable au Conseil d'Administration de la SEML Côte-d'Or Énergies pour :
 - la création par la SEML Côte-d'Or Énergies de la Société de Projet « Parc du Montoillot » (SAS) avec un capital social de 1000 €, réparti comme suit :
 - 48 % SEML Côte-d'Or Energies ;
 - 47 % Enercoop ;
 - 10 % Commune de Prâlon ;
 - Une fois le projet en phase d'investissement, une ouverture du capital aux citoyens sera réalisée via Enercoop.
 - la validation de toutes démarches administratives nécessaires à la création/prise de participation dans la Société de Projet « Parc du Montoillot » (SAS).
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

PJ : 2

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAY AUX



REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20231130-DEL IB10CS30